

Le protocole d'accord qui vise notamment à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile au Cameroun a été signé le 7 mars au ministère des Relations extérieures.

L'accord a été signé par le ministre des Relations extérieures, Le Jeune Mbella Mbella, au nom du gouvernement, et par le représentant résident du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Lazare Kouassi Etien, qui a signé au nom de son institution.

Après la cérémonie de signature, le ministre Mbella Mbella a indiqué que l'accord décrivait l'engagement du gouvernement à respecter les instruments juridiques guidant les réfugiés et à donner le ton à une collaboration efficace entre le gouvernement camerounais et le HCR afin de garantir la protection des droits des réfugiés.

Selon Lazare Kouassi, l'accord indique la volonté du gouvernement de protéger les réfugiés sur son territoire, un engagement qu'il a loué pour